

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL91

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise supprime la possibilité de pouvoir enregistrer puis diffuser les audiences intervenant au cours d'une enquête ou d'une instruction. Cette disposition est dangereuse et nous montre que l'exécutif compte se focaliser sur la justice pénale. La diffusion des audiences ne doit pas avoir pour but de faire de la Justice un spectacle.